

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SCJ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SCJ

Identification interne Cold Joint Sealer

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Instarmac Group plc

Danny Morson Way

Birch Coppice Business Park

Dordon, Tamworth Staffordshire. B78 1SE United Kingdom

Tel: +44 (0) 1827 872244 Fax: +44 (0) 1827 874466

email@instarmac.co.uk www.instarmac.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)7971 217 347

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé

humaine

Non Classé

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient du ADHESION PROMOTER. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50°C/122°F.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

WHITE SPIRIT

Numéro CAS: 64742-88-7

Numéro CE: 265-191-7

Classification

Flam. Liq. 3 - H226 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411

BUTANE 5-10%

Numéro CAS: 106-97-8 Numéro CE: 203-448-7

Classification

Flam. Gas 1 - H220

Press. Gas

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ

5-10%

Numéro CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 265-150-3

Classification

Muta. 1B - H340 Carc. 1B - H350 Asp. Tox. 1 - H304

XYLÈNE 5-10%

Numéro CAS: 1330-20-7 Numéro CE: 215-535-7

Classification

Flam. Liq. 3 - H226

Acute Tox. 4 - H312

Acute Tox. 4 - H332

Skin Irrit. 2 - H315

1,2,4-TRIMÉTHYLBENZÈNE		1-5%
Numéro CAS: 95-63-6	Numéro CE: 202-436-9	
Classification		
Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H332		
Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H335		
Aquatic Chronic 2 - H411		

ADHESION PROMO	TER	<1	%
Numéro CAS: 92062-	-17-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01- 2119491298-25-0000	
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1	
Classification			
Acute Tox. 4 - H302			
Skin Corr. 1A - H314			
Eye Dam. 1 - H318			
Skin Sens. 1 - H317			
Aquatic Acute 1 - H40			
Aquatic Chronic 1 - H	410		

ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)		<1%
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6	
Classification Flam. Liq. 2 - H225		

	<1%
Numéro CE: 202-704-5	

MÉTHANOL		<1%
Numéro CAS: 67-56-1	Numéro CE: 200-659-6	
Classification		
Flam. Liq. 2 - H225		
Acute Tox. 3 - H301		
Acute Tox. 3 - H311		
Acute Tox. 3 - H331		
STOT SE 1 - H370		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne

persiste.

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile,

un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin

immédiatement.

Ingestion Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire.

Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Ne jamais rien faire avaler à

une personne inconsciente. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant

au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Agents chimiques en poudre, sable,

dolomie, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée

en pression excessive.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre

un incendie

Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Utiliser de l'eau

pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran

facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Laisser de petites quantités s'évaporer, si on peut le faire sans danger. Ne pas permettre au produit de rentrer dans des espaces confinés, à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas

être arrêtée, évacuer la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisationsTenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter tout déversement.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans

l'air est au dessus du niveau acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures

supérieures à 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

BUTANE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

XYLÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 100 ppm 435 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 150 ppm 650 mg/m³

ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

CUMÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm(D) 245 mg/m3(D) Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

MÉTHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 260 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³ VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les

WEL = Workplace Exposure Limits

composants

WHITE SPIRIT (CAS: 64742-88-7)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection





Contrôles techniques

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

appropriés

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques

indique qu'un contact avec les yeux est possible.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Date de révision: 29/06/2017

SCJ

Autre protection de la peau et Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact

du corps

prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant

de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient

contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la

contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aérosol. Couleur Noir.

Odeur Caractéristique.

Solubilité(s) Insoluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les

matières suivantes: Oxydants puissants. Bases fortes. Acides forts minéraux.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone

dangereux

(CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

22 000,0 ETA cutanée (mg/kg)

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 50,000,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 122,22

ETA inhalation 16,67

(poussières/brouillards mg/l)

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des

maux de tête, de la fatique, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes

concentrations peut endommager le système respiratoire. Nocif par inhalation.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou

vomissements. Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Une exposition prolongée ou répétée

peut provoquer une irritation sévère. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. Peut provoquer un eczéma de contact allergique.

Contact oculaire Irritant pour les yeux. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

Voie d'exposition Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Dangereux pour l'environnement en cas de rejet dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des

déchets

Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

d ellifilitation des decri

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

N° ONU (IMDG) 1950

N° ONU (ICAO) 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

Nom d'expédition (ADN) AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

Etiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

N/A

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG) N/A Groupe d'emballage (ICAO) N/A

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

F-D, S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

d'environnement

Document d'orientation Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale If further information on training is required contact Instarmac Group plc

Date de révision 29/06/2017

intégralité

Mentions de danger dans leur H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoguer le cancer.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient du ADHESION PROMOTER. Peut produire une réaction allergique.

Date de révision: 29/06/2017

SCJ

The purpose of the above information is to describe the products only in terms of health and safety requirements. This information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process. It is the users obligation to evaluate and use this product safely and to comply with all applicable laws and regulations. Such information is, to the best of the company's knowledge and belief, accurate and reliable as of the date specified.

All goods are supplied in accordance with Instarmac Group plc's general conditions of sale, copies of which may be obtained by telephoning sales on 01827 872244

Date de révision 01/04/2016

Révision 19

Remplace la date 30/03/2016



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SCJ

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial SCJ

No Interne Cold Joint Sealer

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Instarmac Group plc

Danny Morson Way

Birch Coppice Business Park

Dordon, Tamworth Staffordshire. B78 1SE United Kingdom

Tel: +44 (0) 1827 872244 Fax: +44 (0) 1827 874466

email@instarmac.co.uk www.instarmac.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)7971 217 347

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Flam. Aerosol 1 - H222

Chimiques

Pour l'homme Acute Tox. 4 - H312;Acute Tox. 4 - H332

Pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (1999/45/CEE) Xn;R20/21 F+;R12. R52/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient WHITE SPIRIT

XYLÈNE

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008





Mention D'Avertissement

Danger

Mentions De Danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable. H312 Nocif par contact avec la peau.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils De Prudence

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/du visage.

\circ	\sim
\circ	U٠

	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
Conseils De Prudence Supplemen	taires	
	P210	Tenir àl'écartde la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P304+340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
	P322	Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

BUTANE			1-10%
No CAS : 106-97-8	No CE : 203-448-7		
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220		Classification (67/548/CEE) F+;R12	
WHITE SPIRIT			10-30%
No CAS : 64742-88-7	No CE : 265-191-7		
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		Classification (67/548/CEE) Xn;R65. N;R51/53. R10,R66.	
XYLÈNE			10-30%
No CAS : 1330-20-7	No CE : 215-535-7		
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315		Classification (67/548/CEE) R10 Xn;R20/21 Xi;R38	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR! Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser: Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME	- 8 Hrs	VLE - 15 Min		Obs.
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m3			
XYLÈNE	VLEP	100 ppm	435 mg/m3	150 ppm	650 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection





Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aérosol.
Couleur Noir.

Odeur Caractéristique.
Solubilité Insoluble dans l'eau

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les alcalis forts. Les acides minéraux forts.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire. Nocif par inhalation.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Symptômes gastro-intestinaux, y compris des maux d'estomac.

Contact avec la peau

Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation. Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma. Peut entraîner un eczéma de contact allergique.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

Voie D'Exposition

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

 No. UN (ADR/RID/ADN)
 1950

 No. UN (IMDG)
 1950

 No. UN (ICAO)
 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 2.1

Classe ADR/RID/ADN Class 2

No. D'Étiquette ADR 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/Division ICAO 2.1

Étiquettes De Transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage IMDG N/A
Groupe d'emballage ICAO N/A

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-D, S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations générales

If further information on training is required contact Instarmac Group plc

Date de révision 01/04/2016

Révision 19

Remplace la date 30/03/2016

Phrases - R (Texte Intégral)

R12 Extrêmement inflammable.

R10 Inflammable.
R38 Irritant pour la peau.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Mentions De Danger Completes

H222 Aérosol extrêmement inflammable.H220 Gaz extrêmement inflammable.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312 Nocif par contact avec la peau.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis De Non-Responsabilité

The purpose of the above information is to describe the products only in terms of health and safety requirements. This information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process. It is the users obligation to evaluate and use this product safely and to comply with all applicable laws and regulations. Such information is, to the best of the company's knowledge and belief, accurate and reliable as of the date specified.

All goods are supplied in accordance with Instarmac Group plc's general conditions of sale, copies of which may be obtained by telephoning sales on 01827 872244